



CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 5 563 960 000 FCFA
Siège social : 117, Boulevard de Marseille Abidjan
01 BP 2114 Abidjan 01
RCCM: CI-ABJ-1973-B -11362

L'avis de convocation ci-dessous, tient lieu de convocation individuelle. Il n'y aura donc pas de convocation par lettre nominative.

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **jeudi 24 mai 2012, à 14 heures 30 minutes** au siège social sis à Abidjan, 117, Boulevard de Marseille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- 1) Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- 2) Présentation du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 ;
- 3) Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- 5) Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- 7) Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2011 ;
- 8) Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
- 9) Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet SIGECO ;
- 10) Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Thiémélé YAO
- 11) Questions diverses ;

A TITRE EXTRAORDINAIRE

A) AU TITRE DE LA SCISSION

- 12) Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de scission ;
- 13) Présentation du rapport du Commissaire à la scission sur les modalités de la scission ;

- 14) Présentation du rapport du Commissaire aux apports ;
- 15) Approbation du projet de traité de scission de la société CIDP CI par apport de la totalité de son patrimoine au profit de CFAO MOTORS CI et d'une société nouvelle à créer ;
- 16) Approbation des apports effectués par la société CIDP CI et de l'augmentation du capital en découlant ;
- 17) Modification statutaires corrélatives à la scission et à l'augmentation du capital ;
- 18) Approbation spéciale des clauses du projet de traité de scission concernant la détermination de la prime de scission et l'affectation qui sera proposée à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des sociétés bénéficiaires ;

B) AU TITRE DE LA FUSION

- 19) Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de fusion ;
- 20) Présentation du rapport du Commissaire à la fusion sur les modalités de la fusion ;
- 21) Présentation du rapport du Commissaire aux apports sur l'évaluation des apports ;
- 22) Approbation du projet de traité de fusion-absorption de la société SARI par la société CFAO MOTORS CI ;
- 23) Approbation des apports effectués par la société SARI et de l'augmentation du capital en découlant ;
- 24) Affectation de la prime de fusion ;
- 25) Modification statutaires corrélatives à la fusion et à l'augmentation du capital ;
- 26) Délégation de pouvoirs pour l'exécution des décisions prises ;
- 27) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents dont la production est prévue par les dispositions légales seront tenus à votre disposition au siège social, pendant les quinze jours précédant l'Assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale Mixte par un mandataire de son choix au moyen d'un pouvoir dont un exemplaire est tenu à votre disposition au siège social.

Tout Actionnaire peut exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Le Conseil d'Administration

